

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2006 - Convocation du 21/06/2006
Compte rendu affiché le : 07/07/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	24

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. MEYER; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; M. FERNANDES; M. MACHURAT; Mlle MILLET

Absents représentés : M. POINT (pouvoir à M. CHATUT); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMANN); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : M. GOSSET; Mme BERRA; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Décision budgétaire modificative n° 2

Monsieur l'Adjoint expose à l'Assemblée que la décision modificative n°1 avait pour objet l'intégration des reports 2005 en investissement et l'affectation des résultats.

Cette décision modificative n°2 a pour objet notamment l'utilisation du résultat disponible en fonctionnement constaté lors du vote du Compte Administratif 2005, soit 597 430.72 €. Elle aura aussi pour objet de procéder aux virements nécessaires après presque un semestre d'exercice budgétaire, au vu de l'avancée des différents programmes.

La section de fonctionnement

Monsieur l'Adjoint présente les mouvements de crédit proposés suivant le tableau annexé à la délibération.

La section de fonctionnement dégage donc un excédent de 398 491.72 € (chapitre 023) et il est proposé de virer ce montant en recettes d'investissement.

L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé à 643 801.72 €.

La section d'investissement

Monsieur l'Adjoint fait le point sur les crédits utilisés par chapitres et par opérations. Certains programmes étant terminés, il est possible d'affecter les crédits restants sur d'autres dépenses.

Par ailleurs, de nouveaux crédits sont prévus pour des programmes amenés à se réaliser d'ici la fin de l'année. Des tableaux récapitulatifs annexés à la présente délibération regroupent ces virements de crédit.

La décision modificative n°2 est ainsi proposée en équilibre pour l'investissement à 516 091.72 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi d'orientation n°92-125 relative à l'administration territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 26 Juin 2006,
- **ADOpte la décision modificative n°2, équilibrée à 643 801.72 € pour la section de fonctionnement et à 516 091.72 € pour la section d'investissement,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 29 juin 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 04/07/2006
Publication ou affichage du 05/07/2006
Paul LAFFLY,
Maire.

